

Je vous invite à lire attentivement ce document et les pièces jointes.

L'ensemble de ce dossier vous permettra d'appréhender sereinement le retour au collège.

Nous avons fait le choix d'établir un protocole centré sur la sécurité sanitaire et la qualité de l'accueil.

Nous devrions accueillir entre le 18 mai et le 29 mai environ 140 élèves de 6^e et 5^e.

Tous les élèves qui se sont pré-inscrits pourront être accueillis selon une fréquence qui variera en fonction de la situation professionnelle des parents, comme il nous l'est demandé.

Tous les élèves non-inscrits ne pourront pas être pris en charge et accueillis.

Nous ouvrirons les pré-inscriptions la semaine prochaine pour la période suivante.

Les plannings d'accueil seront transmis à toutes les personnes concernées en fin de semaine prochaine.

Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} non-inscrits et ceux de 4^{ème} et 3^{ème} devront continuer à bénéficier de la continuité pédagogique comme ceux que nous accueillerons.

Il est confirmé que :

- L'assiduité des élèves pourra se mesurer par rapport à la fréquence de connexion.
- Les évaluations positives pourront être maintenues. Toutes les autres, réalisées depuis le 13 mars, ne pourront pas être prises en compte ni pour le bilan du 2nd semestre ni pour le contrôle continu du DNB.
- L'objectif n'est pas de terminer le programme mais de prioriser votre action sur les compétences prioritaires définies dans les fiches sur les « attendus de fin de ... ».

Pour permettre à chaque élève de progresser à son rythme et, pour vous, de mieux les suivre, il est donc souhaitable de proposer des activités adaptées à tous les niveaux. Elles doivent permettre d'atteindre progressivement les niveaux de compétences attendus et précisés dans les fiches des « Attendus » pour chaque niveau et chaque discipline ci-jointes.

Les horaires de bus seront adaptés aux horaires du collège.

Sommaire de ce document :

- I. Information concernant le DNB
- II. La circulaire relative à la réouverture des établissements et aux conditions de poursuite de la continuité pédagogique
- III. Protocole sanitaire
- IV. Information Microbes
- V. Calendrier
- VI. Conclusion

Pièces jointes :

- Protocole sanitaire
- Fiche Collège accueillir dialoguer
- Attendus de chaque niveau
- Affichette de communication
- Lien à consulter : <https://youtu.be/LJQjs-SEWLU?list=PLjcV9PGUll76vVQWivdtOxVTsxXzNgMHI>

I. Information concernant le DNB

Comme indiqué dans la dernière note interne, il est rappelé que toutes les évaluations depuis le 13 mars ne seront pas prises en compte pour les décisions d'orientation et bilans périodiques.

Il est rappelé également que toutes les épreuves du DNB sont annulées et que nous n'organiserons ou ne devrions pas organiser d'épreuves « Maison ».

II. La circulaire relative à la réouverture des établissements et aux conditions de poursuite de la continuité pédagogique

Le lien vers la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>

Voici quelques extraits importants pour préparer la reprise :

1. Le cadre sanitaire

La pré-reprise (11-15 mai) permet de continuer à se former aux règles sanitaires, d'échanger sur le travail des élèves durant la période de confinement et de préparer le retour des élèves en classe en prenant en compte toutes les dimensions psychologiques de ce que chacun aura vécu pendant la période de confinement. Les professeurs souffrant d'une vulnérabilité ne sont pas convoqués dans les établissements pour ces prérentrées.

2. Le cadre d'accueil

La lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'École, commande de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves. Dans tous les cas de figure, après le 11 mai, les élèves sont dans deux situations possibles, éventuellement cumulatives :

- en classe ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;

L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison. La réouverture des établissements constitue, dès lors, l'une des modalités de cette continuité, en fonction des contraintes sanitaires, la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels.

2.1. Les principes

Cette obligation d'instruction obéit aux principes suivants :

- La réouverture des classes est progressive, à compter du 18 mai pour les collèges des départements classés "verts", en commençant par les classes de 6e et de 5e. Un examen de la situation sanitaire, fin mai, permettra de déterminer la possibilité d'étendre la réouverture progressive des collèges et d'ouvrir les lycées.
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance.
- Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin. Ils préviennent le chef d'établissement dans les conditions prévues pour l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Leur autorité hiérarchique leur indique alors s'ils continuent de s'occuper de leur classe à distance ou s'ils prennent en charge un groupe d'élèves qui ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons de santé.
- Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN et les chefs d'établissement en concertation avec les équipes pédagogiques.
- Des groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris et correspondant aux catégories suivantes :
 - les élèves en situation de handicap ;
 - les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ;
 - les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement, avec l'aide, le cas échéant, des autorités académiques.

2.2. Préparation de la réouverture

Dès la semaine du 11 mai, les directeurs d'école et chefs d'établissement concernés préparent la réouverture à distance avec les équipes éducatives. Cette phase permettra notamment de former les personnels :

- aux règles et consignes sanitaires, avec l'aide des personnels de santé ;
- aux aspects psychologiques de l'accueil des personnels et des élèves, avec notamment l'aide des personnels sociaux et des psychologues de l'éducation nationale.

3. Les conditions de reprise pédagogique

La période de reprise est essentielle pour renforcer la relation avec les élèves comme avec leur famille, notamment pour ceux qui se sont éloignés de l'École pendant la période de confinement.

Elle repose sur l'action conjointe des membres des équipes éducatives : professeurs, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, psychologues de l'éducation nationale, personnels administratifs et techniques, accompagnants des enfants en situation de handicap et assistants d'éducation

Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun. Par la suite, l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Pour accompagner les professeurs dans cette démarche, le ministère met à leur disposition un ensemble de fiches "objectifs pédagogiques prioritaires" et des exercices de bilan (voir fichier ci-joint) pour chaque niveau de la maternelle à la classe de 3e.

Enfin, une attention prioritaire doit être portée à l'orientation pour les élèves de 3e, 2de et 1re et leurs familles. Les chefs d'établissement veilleront à ce que chaque élève soit informé des ressources à sa disposition (échanges avec les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale, Onisep, etc.) et puisse bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement adéquat dans ses choix d'orientation ou d'enseignements de spécialité, notamment grâce à des contacts, par téléphone ou en ligne, avec les professeurs principaux et les personnels d'orientation.

3.1. Un temps d'échange

Outre les dimensions sanitaires, le retour à l'école des élèves implique de prendre en compte les dimensions sociales, psycho-affectives et familiales liées à la période de confinement. En effet, l'épidémie du Covid-19 et la période de confinement ont un impact majeur sur la société française. Elles peuvent avoir touché directement les élèves, avec la maladie ou la perte d'un proche, mais aussi l'isolement ou encore des tensions avec l'entourage voire, dans certains cas, des violences intrafamiliales. Certains enfants vivront peut-être le retour à l'école comme une séparation douloureuse avec leur famille. Les psychologues de l'éducation nationale et les personnels de santé sont donc mobilisés, dans la mesure du possible, pour accompagner les élèves à chaque étape de réouverture.

Aussi, il est souhaitable d'ouvrir la reprise de la scolarité par des temps d'échange qui permettront :

- de sécuriser les élèves en expliquant la situation, notamment pour les plus jeunes
- d'écouter ce qu'ils ont vécu
- d'identifier d'éventuelles situations traumatisantes de confinement et de les signaler au personnel compétent
- de leur expliquer les nouvelles règles de la vie commune dans l'école et l'établissement, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année.

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance font l'objet d'une attention toute particulière afin de les mettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi un éventuel risque de décrochage scolaire.

3.2. Un temps de bilan

Si grande qu'ait été la qualité de l'enseignement à distance assuré par les professeurs durant la période de confinement, rien ne remplace un enseignement en classe, particulièrement pour les élèves fragiles et ceux qui ne bénéficient pas d'aide ou de soutien à la maison. À la reprise, les connaissances et les compétences des élèves seront donc très hétérogènes.

Aussi, la fin de la première semaine peut être utilement consacrée à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins. Il est mis à la disposition des professeurs des éléments de positionnement – simples et ergonomiques –, qui permettent d'identifier très rapidement les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir.

3.3 Des apprentissages à poursuivre jusqu'à l'été

En cette fin d'année scolaire, l'enjeu est de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires à la poursuite d'études dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage. Cela implique d'accroître le temps d'enseignement consacré à la transmission de ces savoirs.

Pour répondre à l'hétérogénéité des apprentissages des élèves, les professeurs des réseaux d'aide sont mobilisés et les professeurs remplaçants du premier et du second degré sont affectés dans les écoles et les établissements. Des groupes de compétences peuvent être mis en place, afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves.

Ces objectifs pédagogiques s'appliquent, selon des modalités laissées à l'appréciation des professeurs, que les élèves aient pu reprendre en tout ou partie la classe dans leur école ou leur établissement, ou qu'ils bénéficient de la continuité pédagogique à distance. Les documents vers lesquels cette circulaire renvoie présentent ces objectifs par niveaux.

3.3. a. Des priorités par niveau

Au collège, l'objectif visé est de maintenir le poids respectif de chaque enseignement, dans le cadre de l'organisation retenue par chaque établissement, liée aux contraintes sanitaires et aux professeurs présents. Si des aménagements sont néanmoins nécessaires, les enseignements de français et de mathématiques doivent être priorités. Au-delà de leurs objectifs propres, toutes les disciplines contribuent également aux compétences en français et en mathématiques. Des fiches d'attendus par année et par discipline précisent une progression possible.

Le dispositif Devoirs faits, organisé dans le respect des mesures sanitaires, sera rétabli et destiné en priorité aux élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance.

3.3.b. Modalités d'évaluation au troisième trimestre

Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux. Elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves.

* Dans la crise sanitaire que nous traversons, deux principes guident l'action de l'éducation nationale : assurer la sécurité des personnels et des élèves et assurer à nos élèves le meilleur avenir, en leur apportant l'aide, le soutien, mais aussi le temps dont ils ont besoin pour consolider leurs apprentissages et progresser. C'est pourquoi chaque période vécue par l'élève dans ces circonstances exceptionnelles doit être conçue en cohérence avec les autres périodes : la période du confinement (16 mars - 11 mai), la période du déconfinement (11 mai - 4 juillet), les vacances d'été à partir du 4 juillet et la rentrée à partir du 1er septembre.

Si l'année scolaire se terminera bien le 4 juillet, les Écoles ouvertes seront particulièrement actives cette année durant les vacances. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mènera une action particulière pour l'été 2020 au cours des vacances d'été. Les colonies de vacances sont promues auprès de chaque élève et de chaque famille. Des modalités originales et un soutien financier sont prévus pour tenir compte des circonstances sanitaires.

De plus, la rentrée 2020 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020 et ménager, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, des temps pour consolider les apprentissages. Cette dimension sera au cœur de la circulaire de rentrée.

III. Protocole sanitaire (voir document ci-joint)

Le protocole sanitaire précise les modalités de reprise et d'accueil des personnels et élèves.

Le collège mettra en œuvre l'ensemble des procédures décrites dans ce guide. Toute la communauté éducative sera destinataire de ce document.

Il est indispensable que tous en prennent connaissance attentivement. Tous les membres de la communauté éducative sont concernés et, vous le constaterez, doivent s'engager dans les procédures décrites dans le protocole ci-joint.

Le protocole sanitaire est composé d'un guide relatif aux collèges et aux lycées, d'un guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) ainsi que de dispositifs d'affichage et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Internat
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrière
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Cadre spécifique de l'accueil (complément au protocole sanitaire) :

Accueil

- L'entrée et la sortie du collège ne pourra se faire que par l'avant de l'établissement. Le parking du gymnase sera fermé et l'accès par et au gymnase interdit sans autorisation du chef d'établissement.
- L'entrée dans l'établissement n'est possible aux personnels que sur leur temps de travail (pauses comprises).
- Ne sont accueillis que les élèves inscrits et qui ont, avec les responsables légaux, accepté le protocole d'accueil et le protocole sanitaire.
- Le règlement intérieur continue de s'appliquer.
- Des groupes de 15 élèves maximum seront constitués par niveau autant que possible.
- La prise en charge se fera dans des salles de cours par les professeurs.
- Chaque élève restera dans la même salle, les professeurs se déplaceront (sauf disciplines spécifiques) et une place individuelle leur sera attribuée.
- Les élèves, lors de leurs déplacements dans l'établissement, seront accompagnés et encadrés systématiquement par un personnel de l'établissement.
- Il n'y aura qu'un seul déplacement de groupe à la fois dans l'établissement.
- Chacun devra respecter rigoureusement le cadre fixé et le protocole sanitaire.
- Les enseignants sont tous destinataires du protocole d'accueil dont ils doivent avoir pris connaissance et qu'ils doivent respecter et faire respecter aux élèves.
- Un emploi du temps (EDT) spécifique et individuel pour l'accueil sera distribué aux familles concernées le jeudi 14 mai. Sur Pronote, l'EDT sera inchangé pour permettre le dépôt des cours pour tous les élèves (pour ceux qui viennent en cours ou ceux qui restent à la maison) de tous les niveaux. Il n'y aura pas de « trous » dans les EDT pour les élèves. Les EDT des enseignants seront regroupés et le nombre d'heures de présence sera au plus équivalent au nombre d'heures d'enseignement en 6^{ème} et 5^{ème}.
- Seuls les élèves « prioritaires » (enfants dont les responsables sont personnels de santé et/ou personnel de sécurité et/ou personnel d'établissement scolaire mobilisés) seront accueillis chaque jour.
- Les autres élèves seront pris en charge selon une périodicité liée à la capacité d'accueil, limitée par la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Pédagogie

- Un fonctionnement sur le modèle de la « classe inversée » devra être proposé de préférence pour permettre à la fois la continuité pédagogique en distanciel et présentiel.
- Les élèves devront venir avec tout leur matériel. Aucun prêt ou échange de matériel sera envisageable. Une exception sera faite concernant le prêt de matériel numérique. Les élèves pourront venir avec leur ordinateur ou leur tablette.
- Aucune photocopie ne pourra être faite et/ou distribuée.
- La salle des professeurs et la photocopieuse seront inaccessibles.
- Les élèves accueillis réaliseront le travail mis en ligne sur Pronote. Ils feront, en priorité, le travail de la matière du professeur. Ils pourront bénéficier du soutien du professeur encadrant.

Hygiène et sécurité

- Les élèves devront venir avec leurs propres masques (1 pour le matin et 1 pour l'après-midi). Les masques devront être portés à tout moment sauf pendant les repas.
- Les personnels recevront un masque par demi-journée de présence et/ou des masques en tissu réutilisables en quantité suffisante pour exercer selon le planning personnel. Ces masques respecteront la réglementation précisée dans le protocole sanitaire.
- Une formation aux gestes barrière et au port du masque sera faite aux élèves accueillis le premier jour.
- Le port du masque est obligatoire pour tous pendant dans tous les espaces extérieurs, les salles de classe et les bureaux collectifs.
- Chaque professeur devra s'assurer, à son arrivée dans la salle de cours, que le gel hydroalcoolique et la boîte de lingettes désinfectantes sont bien présents et en quantité suffisante. Ce matériel devra rester dans la salle. Dès que la quantité disponible sera insuffisante, il faudra en informer un membre de la vie scolaire (ils circuleront régulièrement dans les couloirs).
- A la fin de la prise en charge de son groupe, l'enseignant devra procéder, après s'être lavé les mains avec le gel hydroalcoolique, au nettoyage de son poste de travail et des zones qu'il aura touchées avec les lingettes nettoyantes mises à sa disposition.
- Aucun élève ne peut sortir de la salle en dehors des heures de prise en charge. En cas de problème, veuillez faire appel aux AED qui circuleront régulièrement dans les couloirs ou appeler l'accueil du collège : 0497234220.
- La salle de quatorzaine sera l'ancienne infirmerie.

Dispositions particulières

- Les jours où les élèves auront une séance d'EPS, ils devront venir habillés en conséquence au collège. Il n'y aura pas d'accès au gymnase possible pour les élèves. Pour accéder au gymnase, les professeurs devront venir retirer une boîte de lingettes désinfectantes à l'accueil.
- Pour boire dans la journée, les élèves et les personnels devront venir avec leur propre gourde ou une bouteille remplie d'eau. Ils pourront la remplir, si nécessaire, pendant la journée.
- L'accès aux salles de cours non utilisées pourra se faire uniquement le 12 mai et sur RDV auprès de ce.0061670h@ac-nice.fr.
- Les élèves en distanciel et en présentiel sont tenus de faire le travail mis par leurs professeurs sur Pronote.
- Les enseignants utiliseront les WC situés à côté du CDI

Il faudra réfléchir au dispositif à mettre en place pour permettre aux personnels de prendre des pauses en toute sécurité sanitaire.

Les professeurs principaux pour s'appuyer pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves sur la fiche : Fiche_College_accueillir_dialoguer_1280089 qui se trouve en pièce jointe.

Les interventions des professeurs pour la prise en charge des élèves en présentiel seront regroupées.

Le protocole sanitaire et le cadre fixé doivent être respectés par tous les personnels et élèves accueillis.

Sanitaires

Seul le bloc WC sous le réfectoire sera accessible. Les élèves seront systématiquement accompagnés par un personnel et un agent d'entretien du collège pourra intervenir lors des passages prévus si nécessaire.

Les toilettes seront nettoyées après le passage des élèves **qui se laveront les mains :**

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Au début et à la fin de chaque récréation
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Accueil des élèves

- Ils devront arriver à l'heure (les élèves qui arriveront en retard ne pourront pas être accueillis).
- Les élèves devront respecter la distanciation sociale et les gestes barrière aux abords du collège
- Les élèves seront accueillis par groupe, de manière décalée.
- Ils devront respecter la distanciation sociale et respecter le marquage au sol devant le collège
- Ils devront présenter leur carnet et ouvrir leur sac avant de rentrer dans l'établissement
- Ils seront pris en charge par un adulte
- Une prise en charge spécifique sera organisée le premier jour pour les accueillir et leur rappeler les gestes barrière notamment.
- Aucune sortie ne sera possible au milieu de la journée.

Salles de classe

- Dans chaque salle, il y aura une boîte de lingettes et du gel hydroalcoolique.
- Les portes et fenêtres seront ouvertes par les agents le matin, une fois qu'ils auront désinfecté la salle, et refermées par le dernier professeur de la journée (autant que possible, elles ne devront pas être touchées et, si cela s'avère nécessaire, les zones touchées devront être désinfectées systématiquement aussitôt, après avec une lingette désinfectante.
- Les salles seront aménagées spécifiquement. Les places seront numérotées. Les élèves devront s'asseoir à la place qui leur sera attribuée. Les listes de correspondance, numéros et élèves, seront diffusées à tous les professeurs et collées sur le tableau dans les salles.

Gestion des circulations

- Chaque groupe sera accueilli et pris en charge indépendamment de manière décalée dès l'arrivée au collège.
- **Un marquage au sol devant le collège et l'arrêt de bus devant le collège sera réalisé pour respecter la distanciation sociale.**
- Le groupe sera ensuite encadré, par un assistant d'éducation, pour aller aux toilettes et dans sa salle de classe.
- **Pour tous les autres déplacements dans la journée, le groupe sera pris en charge et encadré, par un adulte qui rappellera et veillera, à chaque fois, à respecter la distanciation sociale.**
- **Les groupes circuleront toujours en décalé et ne pourront donc pas se croiser et se mélanger.**

Récréation

- Un personnel viendra prendre en charge chaque groupe d'élèves dans la salle de classe et encadrera ce groupe jusqu'à son retour dans la classe.
- Les groupes seront en récréation en décalé.

Cas d'élèves ou de personnels avec symptôme(s)

Le personnel, l'élève présentant un ou des symptômes de la maladie doivent se signaler ou être signalé dès leurs apparitions, à un AED ou en appelant l'accueil du collège : 04972342220.

Le reste du groupe d'élève sera évacué et changé de salle pour procéder à la désinfection de la salle.

La personne sera aussitôt conduite dans la salle d'isolement (ancienne infirmerie) et y restera jusqu'à son départ.

Demi-pension

Les élèves arrivent, par groupe encadré par un AED, de manière décalée, par l'entrée principale du réfectoire.

L'AED fait se laver les mains aux élèves à l'entrée dans le réfectoire et les positionne (un élève par table).

Les agents apporteront les plateaux aux élèves à la table.

Les élèves ne pourront pas se déplacer pendant le repas.

L'assistant d'éducation servira l'eau aux élèves de son groupe à la demande. Au départ du groupe, le pichet d'eau sera mis à laver.

A la fin du repas, chaque élève du groupe ira individuellement déposer le contenu de son plateau et son plateau dans la zone de desserte.

Le départ se fera en groupe avec l'AED par le bas.

Activités sportives et culturelles

En cas d'usage et de prêt de matériel, il ne devra pas ensuite circuler entre les personnes du groupe.

La désinfection de ce matériel devra être assurée par les professeurs à la fin de chaque séance.

Privilégier, autant que possible, le matériel personnel apporté par l'élève.

IV. Information Microbes

Une information sur les microbes est demandée et pourra se faire avec le lien indiqué dans le protocole sanitaire.

V. Planning

Le planning d'accueil des élèves sera envoyé aux familles, au plus tard, le jeudi 14 mai 2020.

Les élèves prioritaires seront accueillis tous les jours d'ouverture du collège selon le planning transmis.

Les autres élèves seront pris en charge selon une périodicité différente et pas tous les jours d'ouverture du collège.

Le planning sera réalisé pour la période du 18 au 29 mai inclus.

VI. Conclusion

Les enfants des familles qui ont pré-inscrit leur enfant entre le 30 avril 2020 et le 4 mai 2020 12h sur webquest et auront confirmé leur inscription en ligne avant lundi 11 mai 2020 avant midi, pourront être accueillis à partir de la semaine du 18 au 21 mai 2020.

Si d'autres familles veulent inscrire leur enfant, elles pourront le faire en fin de semaine prochaine. Une communication vous précisera les modalités d'inscription. L'accueil de ces élèves pourra se faire à partir du 2 juin.

L'équipe de direction